

# RESTAURATION DES MURS, DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT LAURENT DE LAURAC

L'Église Saint Laurent a été construite à l'époque médiévale et est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1946, Elle est située sur un site Natura 2000 et le village est inscrit à l'inventaire des sites remarquables,

A partir du XVIème siècle et jusqu'au XXème siècle, de nombreux travaux ont été faits (fronton et pilastres cannelés, retable, autel, décors, toiture ,,,,,),

Actuellement, les vitraux sont endommagés, les tableaux bois polychrome, les statues, les bas-reliefs sont détériorés, les murs sont partiellement déjointés et fissurés,

L'opération en cours consiste à traiter les murs extérieurs de la partie de la façade Nord non traitée dans les années 2000, la façade Est dans son intégralité, une partie des façades Sud et Ouest et la restauration des 8 vitraux.

Le traitement du reste de la façade Sud, des tableaux, des statues seront réalisés lors de la prochaine tranche de travaux,

Une autre tranche de travaux sera nécessaire pour redonner à cet édifice son lustre d'antan,

La tranche actuelle (200 000euros) a reçu le soutien de l'État (DRAC), de la Région, du Département, de la Sauvegarde de l'Art Français, de la Fondation du Patrimoine, de l'Association SLCL de Laurac.

Les travaux de restauration de l'Église Saint Laurent sont impératifs pour éviter que ce patrimoine ne disparaisse à jamais Cette restauration s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale et de l'association pour préserver ce patrimoine et lui redonner sa splendeur passée.

Alors, nous sollicitons votre générosité et votre soutien pour alléger la lourde charge de la municipalité.

A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Sur leur site :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-laurent-laurac>

Par courrier :

Fondation du Patrimoine 153 bis Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur seine  
Réf de l'opération 64788 Eglise-Saint-Laurent-Laurac

**POUR LES PARTICULIERS :** votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable ou sur l'impôt sur la fortune à concurrence de 75 %

**POUR LES ENTREPRISES :** vous pouvez être mécène de l'opération et bénéficier de réduction d'impôts.



Pour Soutenir ce projet  
**FAITES UN DON**